

# Une séparation déchirante

## Le vote de 1907 à Genève

●●● **Jean-Blaise Fellay s.j.**, Fribourg

Directeur du Centre interdiocésain de formation théologique

*Contrairement à ce que la plupart des gens croient, le vote de 1907 à Genève ne voulait pas vraiment introduire une séparation entre l'Eglise et l'Etat, pour la bonne raison que la majorité du corps électoral ne la souhaitait pas. D'ailleurs, le vote ne portait pas exactement sur cet intitulé ; il s'agissait plus précisément d'une loi proposant la suppression du budget des cultes. Comment alors en est-on arrivé là ?*

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une majorité de citoyens genevois estimait tout à fait normal que l'Etat rétribue les pasteurs et les prêtres, contribue à l'entretien des bâtiments et soutienne les activités des communautés religieuses. C'était l'ancienne tradition protestante, comme c'est le cas, aujourd'hui encore, chez le voisin vaudois, héritier de la tradition d'une Eglise d'Etat.<sup>1</sup>

Comment se fait-il alors que le vote de 1907 ait abouti à une séparation entre l'Eglise et l'Etat, alors que ni les protestants ni les catholiques ni une grande part des radicaux ne trouvaient heureuse une telle dissociation, et que celle-ci soit interprétée de nos jours comme une volonté de laïcisation dans le style français ? C'est la conséquence d'une série de conflits confessionnels et politiques, qui n'ont plus laissé d'autre solution que ce pis-aller, auquel Genève a fini par se résigner. Pour le vieux monde protestant genevois, citoyenneté genevoise et identité calviniste ne faisaient qu'un. Supprimer l'appui de l'Etat à l'Eglise de Jean Calvin constituait une sorte d'apostasie sur le plan patriotique comme sur le plan religieux. Aussi calvinistes dans le domaine culturel que républicains dans le domaine politique, ils pouvaient arguer qu'en 1536, c'était l'assemblée politique des Genevois qui avait mis un terme au double

pouvoir du prince-évêque, consacrant à la fois le congé donné au catholicisme et l'instauration de la République.

Alors que dans la France de 1905, les forces laïques et républicaines voulaient éliminer l'Eglise catholique de l'enseignement public et réduire son influence dans la vie sociale et politique, à Genève, ce furent les catholiques qui s'allièrent aux forces de gauche et à certains libéraux pour mettre un terme à la position privilégiée de l'Eglise nationale protestante et aux injustices qu'ils subissaient de la part du gouvernement Carteret. Mais le parti catholique (il s'appelait à l'époque le parti indépendant et deviendra plus tard le parti démocrate-chrétien) ne souhaitait pas une séparation de l'Eglise et de l'Etat et encore moins une république laïque. Il visait simplement, l'Eglise catholique ne bénéficiant d'aucune aide de l'Etat, « une égalité devant l'absence de budget », comme le formulait un député.

Quant à l'Eglise catholique nationale de Genève, appelée aussi Eglise catholique libérale ou vieille-catholique,<sup>2</sup> elle

1 • Voir les pp. 25-29 de ce numéro. (n.d.l.r.)

2 • Aujourd'hui « Eglise catholique chrétienne », rattachée à l'Eglise vieille catholique de Suisse et par là aux Eglises d'Utrecht.

ne pouvait souhaiter cette séparation vu qu'elle était portée financièrement par le gouvernement genevois, qui avait pris l'initiative de sa création et de son soutien.

Enfin, une part importante des radicaux, majoritaires dans le canton, ne désirait pas de séparation, car ils entendaient bien conserver un droit de regard sur les Eglises, selon leur conception centralisatrice de l'Etat.

## Les partisans de la séparation

Souhaitaient, par contre, une séparation Eglise-Etat, au sens d'une mise à l'écart de la religion, l'aile la plus anticléricale du parti radical et la partie antireligieuse du jeune parti socialiste. Genève avait largement accueilli des réfugiés chassés de leur pays par des révolutions avortées, notamment des sympathisants de la Commune de Paris, violemment anticatholiques. Les socialistes antireligieux et athées jouaient en outre un rôle croissant à Genève. Pensons à Lénine, qui séjourna la plupart du temps dans la ville de mai 1895 à avril 1917, et à Karl Vogt, premier recteur de l'Université, rival de Karl Marx, une des plus brillantes personnalités intellectuelles de la ville.<sup>3</sup> Cependant l'influence de ces penseurs ne s'exerçait que sur une minorité du corps électoral.

Par contre, sur l'autre bord idéologique, s'ajoutaient des membres libéraux de la bonne société protestante qui voyaient dans la suppression du budget des cultes une façon de sortir des impasses où la politique religieuse de Carteret avait mis le canton. Ces gens souhaitaient un appui de l'Etat à leur Eglise mais, constatant le discrédit que les mesures anticatholiques avaient jeté sur Genève dans l'Europe entière et n'ayant pu infléchir la politique du gouvernement vers plus d'équanimité, ils se résignaient à cette mesure comme à un moindre mal. Représentatif de ce courant, l'historien William Martin écrivait : « L'Eglise catholique, privée de tous ses avantages matériels, retrouva dans cette situation anormale son influence morale. Les catholiques poursuivirent, avec plus de suite dans les idées que de logique vis-à-vis des principes de l'Eglise, la conquête de l'égalité. Et la Séparation vient de mettre un point final à ce qui était pour Genève une tradition trois fois centenaire. Quinze jours ont suffi au peuple genevois pour démentir tout un long passé, ruiné par l'évolution fatale et naturelle d'une injustice intolérable. »<sup>4</sup>

C'est donc l'alliance improbable de catholiques fervents et pratiquants, ultramontains convaincus,<sup>5</sup> avec des forces athées ou anticléricales virulentes, accompagnés de protestants libéraux et modérés, qui obtint la suppression du budget des cultes de la République et canton de Genève. Le vote populaire eut lieu les 29 et 30 juin 1907. La loi fut adoptée par 7653 *oui* contre 6823 *non*. La ville, fief protestant, la rejeta en majorité, mais les 30 communes catholiques situées à la campagne l'acceptèrent par 2611 voix contre 1016 et firent basculer le vote. Elles étaient appuyées par les communes des Pâquis et de Plainpalais, quartiers populaires politiquement à gauche.

3 • Athée militant, Karl Vogt se distanca pour tant de la politique répressive de Carteret à l'égard des catholiques.

4 • **William Martin**, *La situation du catholicisme à Genève 1815-1907. Etude de droit et d'histoire*, Paris 1909, pp.12-13.

5 • La plupart des libéraux avaient rejoint l'Eglise catholique libérale.

Ce ne fut pas là la victoire d'une politique de laïcisation qui se jouait, mais plutôt la dernière étape de conflits confessionnels qui remontaient à la Renaissance.

Ce vote ne signifia pas une séparation pour les catholiques, que le gouvernement ne reconnaissait pas et tenait en lisière ; par contre, pour l'Eglise protestante, c'était la rupture du lien étroit qui la liait à l'Etat depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, au soir du vote, de nombreux protestants pleurèrent sur le parvis de Saint-Pierre. Une page de leur histoire se tournait.

## Division des radicaux

Cet affrontement religieux a divisé le parti radical lui-même. Dominateur à Genève depuis 1847, il n'a pas, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de tendance anticatholique, bien au contraire. James Fazy, son leader, favorise les catholiques et s'appuie sur eux pour briser l'oligarchie protestante conservatrice qui domine la ville. Il impose le suffrage universel, détruit les fortifications de la ville et attribue sur les espaces ainsi libérés des lieux de culte pour les catholiques, les juifs, les anglicans, les orthodoxes et les francs-maçons. C'est représentatif de sa politique libérale en matière religieuse.

Son adversaire, par contre, Antoine Carteret, s'appuie sur une réaction protestante au sein du parti. Nous sommes à l'époque du *Syllabus*, du concile Vatican I et de la définition de l'infaillibilité pontificale. Carteret inscrit son action dans le cadre du *Kulturkampf* et de l'opposition des démocraties libérales à la papauté centralisatrice de Pie IX.

Chez lui, vision politique radicale et défense du protestantisme se conjuguent. Il veut détacher les catholiques de Rome, créer une Eglise nationale et, pour cela,

mettre en place une constitution civile du clergé. Le 11 septembre 1869, Carteret reproche violemment au gouvernement d'alors, dirigé par le conseiller d'Etat Camperio, sa tolérance à l'égard des congrégations catholiques. Ce dernier lui répond : « Notre meilleure arme contre l'ultramontanisme,<sup>6</sup> c'est le respect de la liberté individuelle. » Cependant, grâce à sa prise de position, Carteret attire à lui des membres du parti protestant et l'emporte aux élections de 1870.

Il met aussitôt en place sa politique religieuse : « Ce qu'il nous faut, c'est que l'Eglise s'en aille avec rien, avec le bâton et la besace. » Il se met en tête de « démocratiser » l'organisation de l'Eglise catholique dans le canton. Le projet de loi sur les corporations religieuses, voté le 3 février 1872, permet l'interdiction successive des Frères de la charité, des Petites sœurs des pauvres, des Sœurs grises de Carouge, des Carmélites du pont de Sierna. Leurs biens sont séquestrés (*incamérés*) en 1876.

Le 23 mars 1873, la loi qui régit le culte catholique est adoptée en vote populaire. Les catholiques, qui ne représentent qu'un tiers des votants, s'abstiennent.<sup>7</sup> L'article 1 prévoit l'élection des curés et des vicaires par les citoyens catholiques « inscrits sur les rôles des électeurs cantonaux ». L'article 6 réclame des ecclésiastiques un serment à l'Etat. Intervenant après l'expulsion du territoire helvétique de Mgr Mermillod, citoyen ge-

6 • Est ultramontain (au-delà des Alpes), un catholique favorable à l'autorité papale, par opposition à des catholiques plus orientés sur l'Eglise locale, comme les Gallicans en France.

7 • Les catholiques constituent déjà la majorité des habitants, mais seulement un tiers possèdent la nationalité genevoise, la plupart sont des Savoyards ou des Français.

nevois, il est refusé par l'ensemble des prêtres du canton. Le gouvernement Carteret, persuadé qu'une action énergique va les mettre au pas, révoque les prêtres réfractaires et supprime leur salaire.

En 1874, il est décidé de confisquer toutes les églises du canton, de faire l'inventaire de leur mobilier et de leurs objets de culte. Seules trois églises ne sont pas enlevées au culte catholique. Privés de salaires et de lieux de cultes, les prêtres genevois rassemblent leurs ouailles dans des locaux improvisés, dont certains portent encore le nom de « chapelle de la persécution ». Les catholiques résistent et s'organisent politiquement.

Voyant l'impasse à laquelle conduit cette politique, Henri Fazy, soutenu par le groupe de la Jeune république, envisage dès 1878 la suppression du budget des cultes. Sa proposition déclenche une réaction très vive dans le monde protestant, qui retrouve une unité, un temps menacée par le combat entre libéraux et orthodoxes. Georges Favon déclare : « L'Eglise nationale est la branche principale et vivace de l'arbre national. Elle [a] été pendant des siècles le symbole de notre nationalité. »

Le pasteur John Cougnard prononce à St-Pierre un discours qui galvanise son auditoire. Il y va, dit-il, tout simplement de la survie de l'Eglise nationale protestante. « Oui, écoutez, Genevois, étrangers, hommes justes et raisonnables de toute nation ! Ecoutez ! - Parce qu'une Eglise, reste d'un autre âge, couvre d'anathèmes toutes les libertés modernes [...], il faut que notre Eglise à nous, que l'Eglise protestante nationale de

Genève soit supprimée ! Notre Eglise qui est née républicaine ; notre Eglise qui accepte la science, la liberté, la démocratie ; notre Eglise qui s'associe de cœur à tout élan généreux vers le progrès, à tout ce qu'il y a de sain, d'humain, de libérateur, dans les aspirations du siècle ; notre Eglise, qui est aussi moderne que l'Etat lui-même, doit être séparée de lui, vivre à l'écart, ne plus compter parmi les organes de la vie nationale ! Pourquoi ? Parce que la curie romaine oppose à toutes les transactions son éternel *Non possumus* ! - O Raison, ô Justice, voilez-vous la face devant cette folie et cette iniquité ! »<sup>8</sup> Il est écouté. La loi est nettement repoussée en vote populaire, le 5 juillet 1880, par 9306 voix contre 4045.

## L'idée fait son chemin

Mais la situation évolue. La représentation proportionnelle est introduite en septembre 1892. En novembre, les Indépendants (nouveau parti catholique) obtiennent 15 sièges, devenant « la fille à marier ». De surcroît, les passions confessionnelles s'estompent, les problèmes sociaux prennent le dessus. En 1897, une initiative populaire émanant de la gauche demande la suppression du budget des cultes et son affectation à la retraite des personnes âgées. Elle est repoussée, mais l'idée fait son chemin. En 1905, le député catholique Théodore Fontana présente un projet qui prévoit que les Eglises nationale protestante et vieille-catholique seront salariées par l'Etat au moyen des contributions de leurs fidèles. Les Eglises libres (catholique romaine et protestantes dissidentes) pourraient demander à l'Etat de profiter des mêmes avantages.<sup>9</sup>

8 • **J. Cougnard**, *Pourquoi détruire l'Eglise nationale protestante ?* Sermon prononcé à Genève dans les Temples de Saint-Pierre et de Saint-Gervais les 13 et 20 juin 1880.

9 • **Edmond Ganter**, *L'église catholique à Genève*, Slatkine, Genève 1986, p. 490.

L'an suivant, la majorité radicale sort renforcée des élections. Le président du Conseil d'Etat déclare : « Personne ne songe à contester à l'Etat sa qualité purement laïque. En conséquence, personne ne peut trouver mauvais que l'Etat veuille mettre toutes les religions sur le même pied et qu'il les place toutes dans une situation d'égalité parfaite. La liberté complète donnée à l'Eglise et l'égalité de tous devant la loi seront le seul moyen d'arriver à ce but. » Le vice-caire général Eugène Carry appuie cette position et pousse les catholiques à une politique d'apaisement.

Le député Sarazin se lance de son côté dans un plaidoyer en faveur de l'Eglise protestante : « Qu'est-ce qu'on nous demande aujourd'hui, à nous, protestants ? Le sacrifice de notre vieille Eglise nationale, à laquelle nous sommes profondément attachés, pour nous mettre sur le même pied que les catholiques-romains, de rompre comme eux nos liens avec l'Etat, de telle sorte qu'en définitive, par un singulier retour des choses d'ici-bas, ce serait cette Eglise nationale protestante... qui devrait porter la peine des erreurs de 1873 [les lois Carteret]. »<sup>10</sup>

Le Consistoire prône le rejet mais note : « Nous ne renions point le glorieux passé de notre Eglise de Genève, mais nous croyons que la gloire de ce passé est due à la protection de Dieu et à l'obéissance de nos pères, bien plus qu'au concours financier de l'Etat. »

## Retombées

Ce vote, même s'il laisse des cicatrices, mit fin aux affrontements confessionnels sur le plan politique. Le temps de l'apaisement était venu. Mais on peut dire qu'il coûta cher à l'Eglise nationale protestante et la toucha d'une manière beau-

coup plus grave que l'Eglise catholique, qui en sortit renforcée. En tout cas jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

C'est ensuite, surtout à partir des années 1970, que la laïcité prendra une influence majoritaire dans l'instruction publique et dans le monde culturel genevois. On désignera alors sous ce titre non plus une neutralité confessionnelle, mais une hostilité générale au monde des religions. Au point, qu'actuellement dans les médias, on entend fréquemment parler des « laïcs » comme d'un courant de pensée, à côté des musulmans ou des chrétiens. Justifiant ainsi la remarque d'Auguste Comte, qui classe l'athéisme dans le domaine théologique et en fait une sorte de religion séculière.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat ? De l'Etat et de l'idéologie ? De l'idéologie d'Etat et de la laïcité ? Des clarifications deviennent nécessaires un siècle après le vote de 1907. Parce qu'il est évident que la laïcité actuelle est prise à contre-pied par l'islam, et que pour trouver un véritable terrain de dialogue, il faudrait que notre idéologie dominante apprenne à se remettre en cause. Ou, pour reprendre une jolie formule de Jean Baubérot, il nous faut, pour trouver une harmonie, « séculariser la laïcité », comme la chrétienté a appris à le faire. Mais ceci est un autre chapitre.

**J.-Bl. F.**

10 • Idem, les lois anticatholiques de Carteret, p. 493.